



DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 30 Mars 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 22
Représenté : 05
Votants : 27

Délibération n°

2023_D_014

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Aix-Villemaur-Pâlis s'est réuni en session ordinaire, à la mairie déléguée d'AIX-EN-OTHE, après convocation légale en date du 24 mars 2023, sous la présidence de **Monsieur Roland Broquet, Maire**,

Etaient présents : Mmes et MM, Romain ARNAUD, Pierre BAILLY, Emilien BIGNON, Roland BROQUET, Séverine BROQUET, Reynald CARLOT, Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER, Mme Emeline DE BRUIN, Johann DE BRUIN, Christie DEZERT, Florent GAUROIS Philippe GOFFART, Claude LAPIERRE, Edith L'HOSTE, Pierre MARCHAL, Sophie MASSIASSE, Alain NOUGARET, Agnès RAGOT, Bernard SADY, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Claire ADAM (*pourvoir à Mme Christie DEZERT*) Mme Sabrina GUYON (*pourvoir à M. Emilien BIGNON*), M. Pierre MARCHAL (*pourvoir à Maggy CARON*), Mme Estelle MIGNOT (*pourvoir à Mme Emeline DE BRUIN*) M. Pascal RANC (*pourvoir à Mme Vanessa CHEVALLIER*),

Absents : Julien GOFFART, Eléonore De FRESCHVILLE, Anne-Lise DURAND

Secrétaire de séance : Mme Emeline DE BRUIN

Objet de la délibération : Consultation pour renouvellement Baux de chasse

Monsieur Le Maire :

↳ **Rappelle** la Délibération du 5 juillet 2016, dans laquelle le conseil municipal avait décidé de procéder au renouvellement des baux de chasse pour 6 années.

Ces renouvellements concernaient les 6 lots alloués aux différentes sociétés.

↳ Fait savoir que l'an dernier, nous avons prolongé par un bail d'un an, se donnant la réflexion suite à la demande de certaines sociétés, touchées par une diminution du nombre de fusils au fil des années.

↳ La commission forêt a mené une réflexion sur le mode d'attribution de ces lots, et a validé la méthode suivante qui vous est présentée.

Une consultation de l'attribution des baux de chasse sera organisée sur le périmètre de la Commune Nouvelle.

Du type présentation du lot : A _ Lot XX

Surface : XXX hectares

Durée : XXans

Nombre de fusils maximal autorisé en plus de l'adjudicataire : XX

Création d'un circuit d'arbres remarquable prévu dans le lot

Maximum d'un jour de chasse par semaine maximum (fixe, le samedi ou dimanche)
Entretien des lignes de chasse à la charge de l'adjudicataire
Hors des jours de chasse, le lot devra rester accessible et sans entrave aux promeneurs, affouagistes, ramasseurs de champignon, et autres usagers de la forêt ainsi que toutes autres activités liées à la gestion forestière
Plan de chasse
Attributions de XX chevreuils par an, XX sanglier tué au cours des XX dernières années
Nous attirons votre attention que le non-respect des règles citées ci-dessus (notamment en ce qui concerne le jour de chasse et le nombre de fusils) fera l'objet d'une résiliation immédiate du bail de la part de la commune.
Si vous êtes intéressé par l'un de ces XX lots ou les XX, nous vous invitons à nous faire votre proposition par courrier (propositions séparées pour chaque lot si vous êtes intéressé par les deux lots) avant le

Celle-ci devra mentionner le prix proposé, le jour de chasse envisagé et la périodicité (toutes les semaines, toutes les deux semaines, 1 fois par mois, etc). Vous pouvez aussi écrire éventuellement à travers quelques lignes, vos motivations qui vous pousse à faire une offre sur le lot, le type de société que vous représentez, l'exercice de la chasse que vous pensez y pratiquer ou toutes autres choses pouvant être liées à votre projet.
En fonction de tous les critères indiqués dans les différentes offres, le conseil municipal choisira l'offre qui lui convient le mieux ;

↳ Demande au conseil de valider ladite de consultation dans le cadre dudit renouvellement des baux de chasses.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la commission forêt du 20 janvier 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

▷ **APPROUVE** ladite de consultation dans le cadre dudit renouvellement des baux de chasses.

▷ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Roland BROQUET.

